

et d'une augmentation de celle d'anciens divorcés, en raison de l'accroissement futur de la population mariée en proportion de l'ensemble de la population.

L'état matrimonial antérieur, et plus encore l'âge au mariage, ont toujours été cités comme des facteurs déterminants de la fréquence des divorces. Les nouvelles statistiques confirment pour le Canada ce qui a déjà été établi dans d'autres pays. Les mariages précoces et les remariages accroissent considérablement le risque de divorce. Pour chaque durée de mariage, la probabilité de divorce est d'autant plus élevée que le mariage a été précoce ou qu'il s'agit d'un remariage.

Le tableau 5.58 donne, pour 100 mariages, la probabilité de divorce selon l'âge et l'état matrimonial de la femme au moment du mariage et selon la durée du mariage. Ce taux est celui qu'on aurait observé dans une cohorte de femmes soumises en permanence aux conditions de l'année 1971.

Ces fréquences sont probablement trop élevées pour refléter convenablement l'évolution actuelle. On a dit plus haut qu'il subsistait encore en 1971 des situations héritées de la période antérieure à 1968 et qui tendent à surestimer la tendance à long terme de la fréquence des divorces. Par contre, il n'y a pas de raison de croire que les effets de la nouvelle législation diffèrent selon l'âge ou l'état matrimonial au mariage. En d'autres termes, s'il n'est peut-être pas vrai que 30% des femmes qui se marient avant 20 ans et qui sont célibataires au moment du mariage divorcent au bout de 30 ans, et s'il n'est peut-être pas vrai non plus que 15% des femmes qui se marient entre 20 et 24 ans divorcent au bout de 30 ans, on peut dire, par contre, que les femmes qui se marient avant 20 ans divorcent deux fois plus souvent que les femmes qui se marient entre 20 et 24 ans et trois fois plus souvent que celles qui se marient entre 25 et 29 ans.

La fréquence du divorce est plus élevée chez les femmes veuves au moment du mariage, et encore plus élevée chez les femmes divorcées. À âge égal au mariage, les veuves divorcent deux fois plus souvent que les célibataires et les divorcées trois fois plus souvent.

5.9 Migration

Les Sections 5.5 à 5.8 de ce chapitre étudiaient les faits d'état civil dans l'évolution de la population (fécondité, mortalité, nuptialité). Il reste à envisager le passage des frontières nationales (immigration et émigration) qui affecte également l'accroissement et la structure démographiques du pays. Le tableau 5.2 compare l'influence relative de la migration nette (excédent des immigrants sur les émigrants) avec les facteurs d'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) en donnant les taux d'accroissement de la population canadienne pour la période 1851-1971. La présente Section fournit des données récentes sur le nombre et les caractéristiques des immigrants entrés au Canada (tableaux 5.59 à 5.66), ainsi que des estimations sur le nombre des émigrants ayant quitté le pays (tableau 5.67). La question des migrations internes n'est abordée que très brièvement dans cette édition-ci de l'*Annuaire du Canada*, mais on trouvera au tableau 5.5 certaines estimations de la migration nette totale par province pour la période 1961-71. Les études démographiques fondées sur les résultats du recensement de 1971 donneront les tendances les plus récentes de la migration interne au Canada, comme les monographies du recensement de 1961 fournissent des renseignements à ce sujet pour la décennie précédente.

5.9.1 Immigration

La conjoncture économique, tant à l'étranger qu'au pays, influence toujours l'immigration. L'*Annuaire du Canada 1972*, aux pages 233-236, discute de ces facteurs et analyse les tendances récentes. On trouvera au tableau 5.59 le nombre d'immigrants arrivés au Canada après la guerre pour chaque année de la période 1946-71.

Origine des immigrants. En 1971, le Canada a accueilli 121.900 immigrants de divers pays d'origine. Ce chiffre représente une diminution de 25.813, soit 17,5%, par rapport à 1970, diminution qui reflète en partie l'évolution de la conjoncture économique au Canada et l'augmentation du nombre de diplômés provenant des établissements canadiens d'enseignement supérieur, ce qui a réduit la demande d'immigrants spécialisés. Le maintien d'une conjoncture économique favorable dans la plupart des pays d'Europe occidentale a également contribué à réduire l'émigration en provenance de cette zone. Les tableaux 5.60 et 5.61, qui indiquent respectivement le pays de dernière résidence et le pays de citoyenneté des immigrants, révèle que l'Europe et l'Australasie ont fourni en proportion moins d'immigrants